

## Propositions fonctionnement : RÔLE ET FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS COMMUNALES

### GENERALITES

**Le rôle de la Maire et des Adjoints** est d'assurer la mise en œuvre des décisions du Conseil Municipal et de gérer la vie quotidienne de la Commune.

Avant de s'absenter (week-end, vacances, maladie...) ils veilleront à ce qu'au moins l'un d'entre eux soit présent.

La communication se fait entre eux, selon des moyens à définir (téléphone, mail), mais de préférence par SMS.

### Les rôles des commissions communales

Elles sont présidées par la Maire, et composées d'un Vice-Président et de conseillers municipaux dont le rôle est de représenter la population dans les orientations prises par la municipalité.

**Définition :** Les Commissions communales sont des instances de préparation des décisions du Conseil Municipal

Lors de la réunion du Conseil Municipal, en date du 09/07/2020, les commissions communales ont été constituées.

I/II est proposé pour chaque commissions communale, d'en préciser la composition (a), et le périmètre d'action-tableau (b)

II/ Propositions relatives à l'influence des travaux des commissions dans la construction de l'ordre du jour du Conseil Municipal et au fonctionnement interne.

### I-a/ composition

Composition	La Maire, Président + un vice-président + Plusieurs Membres et parfois un ou plusieurs référent(s)
Convocation	Par la Maire ou le Vice-Président <b>et par mel</b>

### Objectifs poursuivis :

Simplifier la communication entre membres, et favoriser l'implication des conseillers municipaux

Alléger la charge de la Maire-Président, en permettant aux vice-présidents de convoquer les commissions

Désigner un interlocuteur spécifique lorsque la commission comprend plusieurs compétences pouvant être individualisées

Construire ensemble l'ordre du jour des séances du Conseil Municipal

Préparer et améliorer le déroulement des séances du Conseil Municipal

### Précisions / principes :

La maire ou le vice-président sont les interlocuteurs à privilégier sauf si un référent a été désigné dans un domaine d'intervention spécifié.

Les membres assurent le suivi des affaires courantes et des projets relevant de leur commission.

Le référent se définit comme la personne faisant l'interface entre les habitants/ les pétitionnaires externes et la commission dont il relève. C'est le contact à privilégier, l'élus vers qui est renvoyé le demandeur

<b>ACCUEIL ANIMATION ASSOCIATIONS</b>	Président	La maire Anne-Marie Fitoussi
	Vice-Président	<a href="#">Isabelle Ganne-Fort</a>
	Membres	Véronique Wannecque Alain Bailly Jeanine Charpentier
	Référent Manifestations Vie associative	Alain Bailly
	Champ d'action Compétences	Accueil des nouveaux habitants, organisation de moments festifs et relation avec les associations du village...

<b>TOURISME SENTIERS</b>	Président	La maire Anne-Marie Fitoussi
	Vice-Président	<a href="#">Frédéric Melmoux</a> La Maire délèguera à Frédéric Melmoux la gestion affaires touristiques/sentiers. Il est rappelé que cette délégation est valable sous la responsabilité de la Maire et que l'adjoint délégué, s'oblige à rendre compte à la Maire de toutes les décisions, informations importantes relevant du domaine d'application. L'adjoint délégué est responsable de la communication aux membres de la commission.
	Membres	Hervé Robin Alain Bailly
	Référent tourisme	Frédéric Melmoux
	Référent Sentiers	Hervé Robin
	Référent foyer de ski de fond +régisseur	Alain Bailly
	Champ d'action Compétences	Relations avec les professionnels du tourisme Suivi et valorisation du patrimoine Sentiers de randonnées Foyer de ski de fond ...

<b>AFFAIRES SCOLAIRES Et ACTION SOCIALE INTERGENERATION NELLE</b>	Président	La maire Anne-Marie Fitoussi
	Vice-Présidente	<a href="#">Isabelle Ganne-Fort</a>
	Membres	Jeannine Charpentier Véronique Wannecque
	Référente école	Jeannine Charpentier
	Référente personnes âgées et /ou isolées	Véronique Wannecque
	Champ d'action Compétences	École communale et maternelle Mens (transport, inscriptions, en lien avec la ComCom) Actions de solidarité, isolement... Relations avec les habitants, les familles et les jeunes, intervenants extérieurs...

<b>TRAVAUX SUR BATIMENTS COMMUNAUX</b>	Président	La maire Anne-Marie Fitoussi
	Vice-Présidente	<a href="#">Isabelle Ganne-Fort</a>
	Membres	Hervé Robin Marc Lemoine Alain Bailly
	Champ d'action Compétences	Vérification état des biens communaux, suivis travaux d'entretien, chantiers accessibilité et isolation salle des fêtes et fournil Suivi des locations des logements communaux et salle des fêtes...

<b>URBANISME</b>	Président	La maire Anne-Marie Fitoussi
	Vice-Présidente	<a href="#">Isabelle Ganne-Fort</a>
	Membres	Alain Bailly Hervé Robin René Vial
	Champ d'action Compétences	Examen des dossiers de permis de construire, de demandes de travaux ou d'aménagement.

<b>EAU ASSAINISSEMENT ETUDES ET TRAVAUX</b>	Président	La maire Anne-Marie Fitoussi
	Vice-Président	<a href="#">Frédéric Melmoux</a>
	Membres	Marc Lemoine Thierry Balazun René Vial
	Champ d'action Compétences	Etudes sur les réseaux eau/assainissent, préparation des identifications des travaux (protection captages, remplacement conduites, réparation réservoirs, vannes et STEPs...) pour les demandes de subventions (agence de l'eau, département, préfecture...), travail avec Réso Conseil, hydrogéologue ... enquête publique...

<b>TRAVAUX SUR LES RESEAUX SECS (TELEPHONE, ECLAIRAGE PUBLIC, ELECTRICITE)</b>	Président	La maire Anne-Marie Fitoussi
	Vice-Président	<a href="#">Frédéric Melmoux</a>
	Membres	Hervé Robin Alain Bailly
	Référent Très Haut Débit Référent électricité TE38 Délégué SERPATON	Frédéric Melmoux Hervé Robin Thierry Balazun
	Champ d'action Compétences	Relation avec les abonnés Réseaux électriques Éclairage public Internet et téléphonie, télévision...

<b>TRAVAUX SUR LES RESEAUX DE VOIRIE, D'EAU ET ASSAINISSEMENT</b>	Président	La maire Anne-Marie Fitoussi
	Vice-président	<b>René Vial</b> La Maire délèguera à René Vial la gestion voirie « suivi des travaux sur le terrain ». Cette délégation s'appliquera sans empêchement de la Maire. Il est rappelé que cette délégation est valable sous la responsabilité de la Maire et que l'adjoint délégué, s'oblige à rendre compte à la Maire de toutes les décisions, informations importantes relevant du domaine d'application. L'adjoint délégué est responsable de la communication aux membres de la commission.
	Membres suppléants	Hervé Robin Thierry Balazun Frédéric Melmoux Marc Lemoine Alain Bailly
	Référente sécurité routière	Jeanine Charpentier
	Problèmes réseaux eaux Problèmes réseaux Assainissement (Ordre d'appel en cas de problèmes)	1° Frédéric Melmoux 2° Thierry Balazun 3° Marc Lemoine 4° Hervé Robin 5° Alain Bailly 6° René Vial
	Champ d'action Compétences	Travaux Voirie, réseaux eau et assainissement Sécurité routière...
	Observation	<u>Les arrêtés de voirie pris par La Maire, sont notifiés à la commission par le secrétariat</u>

<b>AUTRES RESEAUX (COURS D'EAU)</b>	Président	La maire Anne-Marie Fitoussi
	Membre	Gérôme Blanc Frédéric Melmoux
	Référent SYMBHI (syndicat mixte bassin hydraulique de l'Isère)	Anne-Marie Fitoussi
	Champ d'action Compétences	Surveillance éventuels débordements des cours d'eau, relation avec RTM, COMCOM et SYMBHI, agence de l'eau...

<b>APPEL D'OFFRES</b>	Président	La maire Anne-Marie Fitoussi
	Vice-Président	<b>Marc Lemoine</b>
	Membres	Alain Bailly Gérôme Blanc Hervé Robin Thierry Balazun René Vial Trésorière
	Champ d'action Compétences	Mise en œuvre et suivi des marchés en lien avec la commission dont relève l'objet du marché Ouverture des plis

<b>FINANCES</b>	Président	La maire Anne-Marie Fitoussi
	Vice-Président	<a href="#">Frédéric Melmoux</a>
	Membres	Marc Lemoine Isabelle Ganne-Fort, René Vial
	Champ d'action Compétences	Suivi budgétaire, Examen des comptes administratifs/ Préparation des budgets et des décisions modificatives de crédits Liens avec la Trésorerie

<b>FLEURISSEMENT EMBELLISSEMENT ET DECORATION DU VILLAGE</b>	Président	La maire Anne-Marie Fitoussi
	Vice-Présidente	<a href="#">Isabelle Ganne-Fort</a>
	Membre et référente	Jeannine Charpentier
	Champ d'action Compétences	Embellissement/ espaces verts

<b>AGRICULTURE ALPAGE FORET</b>	Président	La maire Anne-Marie Fitoussi
	Vice-Président	<a href="#">Isabelle Ganne-Fort</a> La Maire délèguera à Isabelle Ganne-Fort la gestion agriculture/alpage/forêt. Cette délégation s'appliquera sans empêchement de la Maire. Il est rappelé que cette délégation est valable sous la responsabilité de la Maire et que l'adjoint délégué, s'oblige à rendre compte à la Maire de toutes les décisions, informations importantes relevant du domaine d'application. L'adjointe déléguée est responsable de la communication aux membres de la commission.
	Membres	Gérôme Blanc
	Référent Agriculture	Isabelle Ganne-Fort. Dans le cas d'un projet incluant une demande d'habitat, la commission urbanisme sera avisée
	Référent alpage	Isabelle Ganne-Fort
	Référent Forêt FNCOFOR	Anne-Marie Fitoussi
	Champ d'action Compétences	Relations avec le monde agricole/Alpages Suivi et gestion de la forêt communale en lien avec l'ONF/Entretien des chemins...

<b>COMMUNICATION</b>	Président	La maire Anne-Marie Fitoussi
	Membres	Frédéric Melmoux Jeanine Charpentier
	Référent site internet	Anne-Marie Fitoussi
	Champ d'action Compétences	Administration du site internet et publication de l'écho de Tréminis trimestriel Mise en place des outils numériques Diffusion des informations municipales et relatives à la vie associative, aux manifestations (mails)

## II/ Les Commissions communales et le Conseil Municipal.

### Principes

Les commissions interviennent sous la responsabilité de la Maire ou des adjoints suppléants

Le planning des réunions de travail et des conseils municipaux sera établi en fonction des dates des réunions des conseils communautaires ; il sera établi afin qu'une réunion de travail précède le conseil communautaire pour que l'équipe municipale puisse formuler des observations/interrogations/avis sur les sujets à l'ordre du jour. L'objectif étant que le vote de la Maire en conseil communautaire tienne compte de l'avis des conseillers municipaux.

-Aucune délibération ne sera inscrite à l'ordre du jour du Conseil Municipal si elle n'a pas été présentée préalablement à la commission dont elle relève ou travaillée en réunion de travail classique.

*RAPPEL : Chacun doit se conformer à la Charte de l'élu local dont l'un des principes est le respect de la confidentialité. La charte pose l'interdiction à tout élu d'user de son statut pour la recherche d'intérêts personnels.*

### Moyens de communication

De manière générale, le téléphone et les sms sont réservés aux urgences (Urgence =Avarie, péril, arrêt d'un service indispensable à la population, échéance imminente)

Exception : La Maire (ou les adjoints délégués), compte-tenu de son champ d'intervention et pour plus de réactivité, sollicitera le vice-président ou le référent d'une commission par SMS. Dans ce cas, charge au vice-président/référent de faire le relais avec les autres membres des commissions.

Les correspondances par mel sont donc le moyen de communication à privilégier. (SMS pour prévenir l'envoi d'un mail)

Les informations reçues par mel au secrétariat de mairie seront transmises à la Maire et/ou aux adjoints par le secrétariat.

Des réunions périodiques Maire/Adjoints seront mises en place. Organisation du bureau de la maire /ancienne bibliothèque (réunions de travail, rendez-vous, permanences élus ...)

Collecte d'informations (en dehors des heures d'ouverture au public, appeler avant de passer au secrétariat, et par la suite à partir de janvier 2021 poste de Sandrina à 20h, temps spécial élus le lundi de 16h30 à 18h)  
Les horaires d'ouverture au public sont le jeudi 14h à 16h30 et le samedi jusqu'à mi-octobre de 9h à 12h puis le lundi de 9h à 12h.

Les dates de congés des agents sont communiquées aux conseillers municipaux par mel par la Maire ou la secrétaire. Concernant les absences de l'agent technique : programmer les tâches à assurer pendant son absence et les répartir.

### Le déroulement des séances du Conseil Municipal

Privilégier une présentation concise à l'appui des documents déjà transmis aux conseillers. Continuer présentation vidéoprojecteur.

Les informations diverses qui sont proposées après la fin de la séance du conseil municipal ne doivent pas faire l'objet d'un débat. Elles ont pour objet d'informer les conseillers que le sujet devra être mis à l'examen prochainement ou donner une information simple.

Prévoir un temps d'échange sur les sujets en cours au niveau de la Communauté de Communes, si cela n'a pas pu être fait au cours d'une réunion de travail.